

Demande d'indemnisation kilométrique liée à l'activité de défenseur syndical (Formulaire 15854*03)

Accéder au Formulaire – Cerfa 15854*03

Les coordonnées des services auxquels vous devez transmettre la demande sont présentées dans la notice.

- Droits syndicaux



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00